ART. 13 N° 199

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

ADOPTION - $(N^{\circ} 3590)$

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 199

présenté par

M. Cordier, M. Cinieri, Mme Kuster, Mme Meunier, M. Brun, Mme Audibert, Mme Tabarot, M. Bazin, M. Dive, M. Di Filippo, M. Parigi, Mme Louwagie, M. Le Fur, M. Hetzel, M. Therry, Mme Trastour-Isnart, Mme Porte, M. Thiériot et M. Jean-Claude Bouchet

ARTICLE 13

Supprimer l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dès lors qu'il est souhaitable que les organismes autorisés pour l'adoption puissent continuer à œuvrer en France, il convient de supprimer cet alinéa.